COMMENT VOTER LORSQU'ON A PAS EU SA NOTICE DE VOTE?



Dans le supérieur, les personnels votent à l'urne le 6 décembre.

ET DANS L'EDUCATION NATIONALE...

Vous pouvez créer votre espace électeur avec la notice de vote qui a du arriver aujourd'hui dans votre établissement à cette adresse : https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm

1 Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote, il faut la réclamer, néanmoins vous pourrez quand même voter sans!
En effet, si vous connaissez votre NUMEN et votre identifiant d'adresse mail académique : vous pouvez voter à partir de https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm

2 Si vous ne connaissez pas votre NUMEN, il faut :

Vous avez deux solutions :

- → le demander au gestionnaire GEP de votre établissement (secrétariat),
- → en faire la demande auprès de votre gestionnaire administratif qui vous l'expédiera à la dernière adresse postale que vous lui avez notifiée (vérifier par téléphone), adressez-vous :
- à la Division des Personnels du rectorat pour les enseignants titulaires et stagiaires du second degré, les CPE, les COP et les personnels de documentation ;
 - à la DSDEN du département d'exercice pour les personnels enseignants du 1^{er} degré.

3 Si vous ne connaissez pas votre adresse mail académique : il faut aller sur le portail de connexion du serveur de mail académique (taper sur google : « webmail académie ») et suivre les instructions.

Et grâce à votre NUMEN vous allez pouvoir retrouver votre identifiant-e.